

Rubrique: Construction, territoire, énergie et transports

Sous-rubrique: Demande d'autorisation de construire

Date de publication: KABVS 02.10.2026

Visible par le public jusqu'au: 02.10.2029

Numéro de publication: BA-VS05-0000024127

Entité de publication

Canton du Valais - Commission cantonale des constructions, Kanton Wallis - Kantonale Baukommission, Rue des Creusets 5, 1951 Sion

Demande d'autorisation de construire - Constructions de halles avec un atelier des zones de stockage et des bureaux, pose de panneaux solaires et enseignes lumineuses, installation d'un silo à sel, Val de Bagnes

Titre du projet de construction

Constructions de halles avec un atelier des zones de stockage et des bureaux, pose de panneaux solaires et enseignes lumineuses, installation d'un silo à sel

Numéro pour consultation eConstruction

fe225861

Requérant(e)

David Schers

Requérant(e)

Tableaux Electrique Sàrl

Requérant(e)

Pascal Bérard SA

Auteur(e) de plans

Pierre-Alain Joris

Parcelle

Parcelle 41184, No Folio 208, Section Vollèges, Lieu-dit Les Glariers

Parcelle

DDP 61023, No Folio 208, Section Vollèges, Lieu-dit Les Glariers

Parcelle

DDP 61024, No Folio 208, Section Vollèges, Lieu-dit Les Glariers

Coordonnées

2'578'320 1'103'175

Propriétaire

Tableaux Electrique Sàrl

Propriétaire

Pascal Bérard SA

Propriétaire

Commune de Val de Bagnes

Affectation(s) de la (des) zone(s)

Zone artisanale

Dérogation(s)

RCCZ art.77a sur les hauteurs

Moyen de droit / Consultation

Le(s) dossier(s) est (sont) consultable(s) sur la plateforme eConstruction, auprès de l'administration communale, veuillez-vous référer à la commune pour la consultation du BO, et auprès de la CCC les jours ouvrables de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00 (16h00 veille de fête). Les oppositions / réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, doivent être formulées par écrit et adressées soit par courrier (le timbre postal faisant foi) à la CCC, Rue des Creusets 5, CP 670, 1951 Sion soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). La CCC vous rend attentif aux modalités mentionnées aux articles 57 et 58 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact

Secrétariat cantonal des constructions et police des constructions

Rue des Creusets 5

1950 Sion

Délai de mise à disposition

Expiration du délai: 02.11.2026